

> RENFORCEMENT DES PROTECTIONS PHONIQUES

Onze mois de travaux pour améliorer votre vie quotidienne

Une fois les travaux préparatoires terminés, commenceront les travaux de démolition des écrans. Des protections seront mises en place pour éviter tout accès sur l'autoroute durant la période de démolition et de reconstruction des écrans. La majorité des travaux se fera depuis l'autoroute mais dans certains cas, ils devront

s'effectuer depuis le côté riverains. Pendant toute la durée du chantier, des restrictions dans l'usage de la voirie

La DIRIF vous remercie de votre compréhension.

seront à prévoir, pour la circulation des piétons comme pour la circulation et le stationnement des automobiles.

Consciente des désagréments que le chantier peut générer, la DIRIF s'efforce autant que possible de minimiser les nuisances des riverains. Elle met en place des dispositifs d'information pour prévenir usagers ou riverains au plus tôt.



Dans certains cas, la circulation devra se faire sur la seule voie, par alternance gérée par des feux de chantier.



La proximité des écrans à remplacer imposera la fermeture ponctuelle du chemin piéton.

➤ **Le site dirif.fr :** pour se connecter au chantier

Retrouvez toute l'actualité du chantier et des perturbations de circulation sur le **site www.dirif.fr**, rubrique des opérations d'aménagement. Vous aurez la possibilité de vous inscrire pour recevoir automatiquement par mail toute l'actualité du chantier

Stratis (remis.fr) • Photos DIRIF et Stratis • 3/10

A4/86

Travaux d'installation de protections phoniques

Mars 2010

INFOCHANTIER
SECTEUR SANGNIER-EST

Direction
Interdépartementale
des Routes
Ile-de-France



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

ile de France



> RENFORCEMENT DES PROTECTIONS PHONIQUES

Les travaux démarrent secteur Marc Sangnier Est

Les protections phoniques existantes, mises en place il y a plus de 25 ans, sont devenues insuffisantes pour absorber le bruit généré par l'augmentation de trafic. Des travaux d'amélioration des niveaux de protections acoustiques le long des autoroutes A4 et A86 sont prévus afin de respecter les seuils maxima inscrits dans la loi relative à la protection contre le bruit (60dba la nuit et 65dba le jour).



Écran à démolir et à reconstruire

CRÉTEIL



A4/86

Travaux d'installation de protections phoniques

Direction de la
construction
2,4,6 rue Olof Palme
94 046 Créteil CEDEX

direction
interdépartementale
des routes
Ile-de-France

+ d'infos

www.dirif.fr

> FAIRE FACE À L'AUGMENTATION DU TRAFIC

Les aménagements de votre secteur

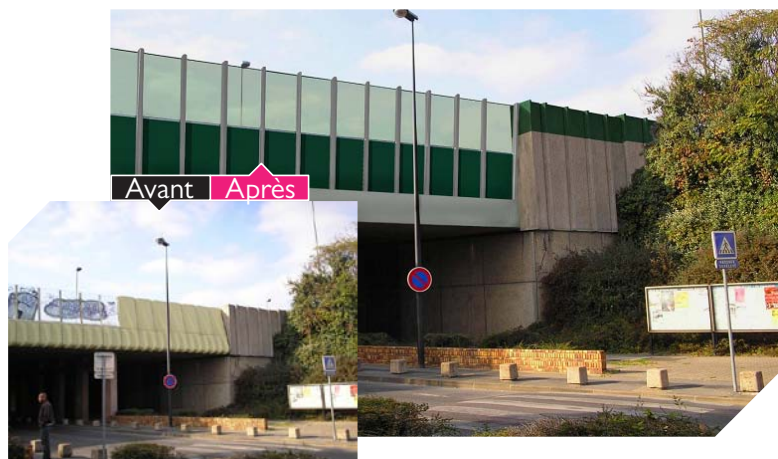
La proximité d'un passage piéton très utilisé est une particularité du secteur qui a guidé la recherche des solutions techniques qui seront déployées.

Actuellement la protection acoustique est assurée par des écrans en bois de 4 m de haut dont certains éléments ont mal supporté l'usure du temps.

Le principe est de remplacer les écrans actuels par des éléments plus hauts, plus performants et en matériaux plus pérennes.

L'intégration architecturale et paysagère a été particulièrement prise en compte.

> Construction d'écrans neufs de 6 m de hauteur sur 330 m en remplacement de l'écran existant en bois.



> Remplacement de l'écran de 3 m au-dessus de la rue Marc Sangnier par un écran neuf de 4 m.

> TRAVAUX : MODE D'EMPLOI

Trois phases de préparation

Les travaux de remplacement des écrans s'échelonnent sur une période de 11 mois. L'étape de préparation commence dès le lundi 22 mars 2010.

Durant ces travaux préalables à la démolition des murs antibruit, les espaces verts qui longent les écrans du côté riverains seront abattus. À l'issue des travaux, les espaces verts seront reconstitués, le choix des arbres qui seront replantés ayant fait l'objet d'un soin tout particulier.

Cette période de préparation, d'une durée maximale de trois semaines, se déroulera en trois phases successives depuis le Sud (côté droit de la carte) vers le Nord.



1^{ère} phase

À partir du 22/03/10 et pendant quelques jours : abattage et débroussaillage des espaces verts entre les rues Renard et Alexandre. Pendant les travaux, le chemin piéton sera fermé et les piétons seront invités à emprunter la rue Renard ; la rue Alexandre sera mise en circulation alternée.

2^{ème} phase

En suivant, et pendant une durée maximale de 5 jours : abattage et débroussaillage des espaces verts entre les rues Hoche et Soutl. Pendant les travaux, le chemin piéton sera fermé et les piétons seront invités à emprunter les rues Hoche et Masséna ; la rue Hoche sera mise en circulation alternée.

3^{ème} phase

En suivant, et pendant une durée maximale de 5 jours : abattage et débroussaillage des espaces verts entre les rues Hoche et Marc Sangnier. Pendant les travaux, le chemin piéton sera fermé et les piétons seront invités à emprunter les rues Hoche et Kléber ; le stationnement sera interdit sur la rue Soutl ainsi que sur une partie de la rue Masséna.